

EXTRAIT DU
REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE VIANDEN

Séance publique du 01 avril 2026
Date de la convocation publique: 25.03.26
Date de la convocation des conseillers: 25.03.26

Présents:, M. WEYRICH François, Bourgmestre ; MM. PETRY Paul, Echevin M. DÜBBERS André, Echevin f.f. M. KLASSEN Jean-Marie, M. VINANDY Jean-Claude, Mme MARQUES CONSTANTINO Adelaïde, , M. RODRIGUES TEIXEIRA Fernando José; conseillers communaux, M. Pol Schaus, secrétaire communal

Absent(s):exc.: MAJERUS Henri, Echevin
Absent(s):non exc.:

Point de l'ordre du jour: 08c
Objet: Approbations des taxes d'utilisation du télésiège

Le Conseil Municipal

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Revu la délibération du 30 avril 2025 portant Approbation des taxes d'utilisation du télésiège ;

Considérant que cette délibération a été approuvée en date du 09 juillet 2025, réf : FC05-2025-A216

Vu sa délibération du 05 décembre 2025 par laquelle le Conseil Communal a adopté le budget rectifié 2025 et le budget 2026 ;

Considérant que le Ministre des Affaires intérieures a arrêté le budget rectifié 2025 et le budget 2026 en date du 22 décembre 2025 ;

Considérant qu'une recette de 800.000,00€ est inscrit à l'article 2/449/708215/99001 ;

Revu la délibération du Conseil Municipal de Vianden du 25 mars 2022 portant sur la fixation des taxes d'utilisation du télésiège ;

Considérant que cette délibération a été approuvée par l'autorité supérieure en date du 19 avril 2022 ; réf :83dx73e25/as ;

Revu la délibération du Conseil Municipal de Vianden du 24 février 2023 portant sur la fixation des taxes d'utilisation du télésiège ;

Considérant que cette délibération a été approuvée par l'autorité supérieure en date du 30 mars 2023 ; réf :842x9afe2 ;

Vu l'introduction de la taxe touristique par le conseil communal en date du 11 décembre 2024 ;

Considérant que cette délibération a été approuvée par l'autorité supérieure en date du 04 mars 2025 ; réf : FC05-2024-A529 ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi et procédé au vote

Décide à l'unanimité des voix

Les tarifs (TTC) applicables au télésiège sont fixés comme suit :

| | Adultes | Enfants (<14 ans) |
|--------------|---------|-------------------|
| Aller simple | 6,50€ | 3,50€ |

| | | |
|-------------------------------------|---------|---------|
| Aller-retour | 9,50€ | 5,00€ |
| Groupe aller-retour (>10 personnes) | 8,00€ | 3.00€ |
| Classe scolaire aller-retour | 3.00€ | |
| Classe scolaire aller simple | 2.00€ | |
| Groupe aller simple (>10 personnes) | 5,00€ | |
| Luxembourg Card | gratuit | gratuit |
| Cartes de 10 trajets | 50€ | |
| Abonnement pour la saison | 95€ | |

Ces tarifs tiennent compte de la taxe touristique de 1€ applicable sur tous les droits d'entrées.

Les recettes seront comptabilisées à l'article 2/449/708215/99001.

Prie
L'autorité supérieure de bien vouloir approuver la présente.

En séance, date que dessus.

Suivent les signatures
Pour extrait conforme
Vianden, le 13/04/2020
Le Bourgmestre, Le Secrétaire,

  

AVIS DE PUBLICATION

Conformément aux dispositions de l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public que la délibération du Conseil Municipal de Vianden du 01 avril 2026 aux termes de laquelle le conseil communal de la Ville de Vianden a approuvé le règlement communal relatif à la fixation des taxes d'utilisation du télésiège, est déposée à l'inspection du public au secrétariat communal.

Réf : FC05-2026-A164

Vianden le 19 mai 2026
Pour le Collège Echevinal
Le Bourgmestre
François Weyrich



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que la délibération du Conseil Municipal de Vianden du 01 avril 2026 aux termes de laquelle le conseil communal de la Ville de Vianden a fixé les taxes d'utilisation du télésiège, a été dûment publiée.

Réf : FC05-2026-A164

Vianden le 26 mai 2026
Pour le Collège Echevinal
Le Bourgmestre
François Weyrich





Place Vic Abens
Boite Postale 10
L-9401 VIANDEN

Tel. +352/83 48 21 1
Fax +352/83 48 26

E-mail: secretariatsvianden.lu
www.vianden.lu



AVIS DE PUBLICATION

Conformément aux dispositions de l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public que la délibération du Conseil Municipal de Vianden du 01 avril 2026 aux termes de laquelle le conseil communal de la Ville de Vianden a approuvé le règlement communal relatif à la fixation des taxes d'utilisation du télésiège, est déposée à l'inspection du public au secrétariat communal.

Réf : FC05-2026-A164

Vianden le 19 mai 2026
Pour le Collège Echevinal
Le Bourgmestre
François Weyrich





Ville de Vianden

Finances communales

Autre impôt, taxe ou redevance

Date délibération : 01/04/2026

Référence

FC05-2026-A164

APPROBATION

La délibération du 1^{er} avril 2026 prise par le conseil communal de la Ville de Vianden transmise en date du 13 avril 2026 relative à la nouvelle fixation des taxes d'utilisation du télésiège (Point de l'ordre du jour : 08c) est approuvée.

Celle-ci doit encore être publiée en due forme et reproduite en 1 exemplaire muni du certificat de publication, aux fins d'en faire mention au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

Fait le 18 mai 2026

Le Ministre des Affaires intérieures,

Léon Gloden

